

**Appel à candidatures à une allocation doctorale de recherche financée par la Région Rhône-Alpes ARC 5**

**Université de Grenoble-Alpes, UMR LITT&ARTS (CNRS 5316) et ED LLSH**

**Titre de la thèse « Documenter la danse : les gestes performatifs et numériques ».**

Dans le cadre du programme scientifique ECLAIR (Expériences chorégraphiques lieu artistique inscrit dans la recherche) de la Maison de la création (SFR Création) attaché au laboratoire Litt&Arts UM EA UMR 5316 Litt&Arts à l'Université Grenoble Alpes, nous avons comme objectif de rendre lisibles et tangibles les démarches chorégraphiques contemporaines, afin de les transmettre aux générations futures à l'aide de nouveaux dispositifs technologiques et corporels. Le projet de recherche « Documenter la danse : les gestes performatifs et numériques » interroge les manières dont les processus chorégraphiques et kinesthésiques qui sous-tendent l'élaboration de la création contemporaine peuvent être traduits, concrétisés et transmis, et constituer ainsi des archives numériques et physiques singulières de la mémoire culturelle et du patrimoine.

Le projet de thèse vise à contribuer à l'émergence de nouvelles approches scientifiques pour la transmission du patrimoine de la danse. Le but de ce projet est d'une part d'analyser les différentes approches d'archivage des projets chorégraphiques réalisés en Europe et dans les pays anglo-saxons depuis 1990 et d'autre part d'expérimenter des nouvelles méthodes interdisciplinaires innovantes de mise en mémoire des arts du spectacle à Grenoble. Les collaborateurs de ce projet incluent des chercheurs de Grenoble, Valence (Litt&Arts, Gipsa-LAB, et ESAD) et de Lyon (l'ENSATT, université Lyon 2), ainsi que de laboratoires situés à l'étranger (l'université de Coventry au Royaume Uni, l'université de Québec à Montréal au Canada et l'université de Stanford aux États-Unis). Les partenaires culturels en Auvergne Rhône-Alpes incluent la Cie Yoann Bourgeois, le Centre du développement de la danse le Pacifique (CDC) à Grenoble, la Biennale de la danse et la Maison de la Danse à Lyon, la scène nationale Arts-Science Hexagone de Meylan, la Maison de la Culture (MC2).

La thèse s'inscrit dans un projet de recherche-crédation plus vaste « Mémoire des Ar(t)chives performatives » et « Mémoire vivante » porté par le programme ECLAIR (Expériences chorégraphiques lieu artistique inscrit dans la recherche) de la Maison de la création. Elle explorera la façon dont la mémoire corporelle du danseur peut être inscrite en tant que 'corps archive' dans l'histoire de la danse et transmise ainsi aux générations futures (de danseurs, de spectateurs, de chercheurs) par des méthodes à la fois numériques et physiques.

**Directrice de la thèse:** Gretchen Schiller, Allocation d'une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**Profil du candidat**

Capacité à analyser et structurer un projet de recherche avec clarté (expression, argumentation) ;  
Bonne connaissance des pratiques contemporaines de la danse, de la performance et du spectacle vivant ;  
Capacité à s'adapter aux différentes approches de la création ;  
Intérêt pour les outils numériques ;  
Capacité à travailler en équipe ;  
Capacité à lire, parler et écrire l'anglais.

**Candidatures :**

- date limite de dépôt : lundi 20 juin 2016
- Audition des candidats, après sélection et classement des dossiers.

- le dossier devra comprendre sous format pdf : 1) une lettre de motivation ; 2) une brève description de la thèse envisagée ; 3) un CV ; 4) un relevé des notes de master ou équivalent ;
- le dossier est à envoyer exclusivement en version électronique, en un seul fichier zippé, format PDF à [gretchen.schiller@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:gretchen.schiller@univ-grenoble-alpes.fr) ; à [ecole.doctorale@u-grenoble3.fr](mailto:ecole.doctorale@u-grenoble3.fr), copie à Mme Miras, [marie.miras-lopez@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:marie.miras-lopez@univ-grenoble-alpes.fr) ;

Peuvent candidater les étudiants titulaires d'un Master recherche français dont la moyenne des quatre semestres est supérieure à 12/20, conformément au règlement de l'école doctorale. Les candidatures ne répondant pas à ce critère sont irrecevables. Les candidats ayant un Master étranger ou professionnel doivent faire au préalable une demande d'équivalence auprès de l'école doctorale

**Attention :** « sous réserve du vote de l'allocation doctorale par la région Auvergne - Rhône-Alpes le 23 juin »